
Département du
Nord

N° du registre des délibérations L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-04-10

Objet :
Règlement
Budgétaire
Financier

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

DE WAZIERES Cyril, pouvoir COMPERNOLLE Guillaume,
CRACCO Stéphane, pouvoir BLONDEAU Alain.

Date de
convocation
03/04/2026

Absent :

Date de publication
23/04/26

Nombre de
Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Votants : 27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106.111 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2005-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n°2023/11/11 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/24 ;

Vu la délibération n°2023/11/12 relative à la gestion des amortissements et immobilisations en M57 à compter du 01/01/24 ;

Considérant que la M57 oblige la collectivité à adopter un règlement budgétaire et financier ;

Considérant la délibération n°2023-11-13 relative au règlement budgétaire financier de la nomenclature M57 ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections 2026 ;

Suite à la commission « finances et budget » du 01/04/26 ;

M Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, la commune est tenue de reconduire son Règlement Budgétaire Financier (RBF) relatif à la nomenclature budgétaire M57, obligatoire pour les collectivités et établissements publics qui mettent en œuvre ce référentiel.

Le RBF est valable pour la durée de la mandature. Il doit notamment préciser :

- Les grands principes budgétaires et les différentes phases de conception et modification du budget ;
- Les modalités de gestion des dépenses et recettes ;
- Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale ;
- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels,
- Les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le RBF fixe les règles relatives à :

- la création d'un programme avec un seuil minimal à 1 M€ et une durée opérationnelle supérieure de 12 mois d'exécution budgétaire,
- la caducité des autorisations de programme (AP) et des actes d'engagement (AE) hormis des AP et AE de dépenses imprévues qui deviennent obligatoirement caduques en fin d'exercice,
- l'information transmise à l'assemblée délibérante portant sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (BP, BS et DM).

Ce règlement pourra être révisé et faire l'objet d'adaptation par voie d'avenant adopté en conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à la majorité le projet de règlement budgétaire et financier de la ville de Wavrin présenté.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril (pouvoir COMPERNOLLE Guillaume), JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane (pouvoir BLONDEAU Alain), CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice.

Abstention : SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.



La secrétaire de séance,

Carmen PLANCQ



Le Maire,

Alain BLONDEAU